



**Politique d'absence prolongée  
pour cause de maladie ou de blessure  
Juillet 2025**

Un joueur qui doit s'absenter pour cause de maladie ou blessure, pour une saison complète a droit à un remboursement égal au produit des éléments a, b et c ci-dessous:

- a) Pourcentage représentant le nombre de semaines de jeu restantes après la réception de l'avis d'absence, divisé par le nombre de semaines comprises dans la saison de jeu
- b) Le coût de la plage de jeu assumé par le joueur
- c) 80 %

L'avis dont il est question ci-haut doit être transmis à [info@clubpickleballboucherville.ca](mailto:info@clubpickleballboucherville.ca).

Une approche similaire sera utilisée pour toute période d'absence prolongée au cours d'une saison résultant d'une blessure ou d'une maladie lorsqu'il y a un retour au jeu avant la fin de la saison.

L'exemple suivant illustre la façon de calculer le remboursement.

- Avis reçu après 6 semaines de jeu
- Durée de la saison : 15 semaines
- Absence pour le reste de la saison
- Coût de la plage assumé par le joueur : 200 \$
- Remboursement =  $200 \$ * 9$  divisé par  $15 * 80\%$ , soit 96 \$

Merci de votre collaboration.

Votre CA

Jocelyn Tremblay, Michel Letarte, Sylvie Masson, Roger Leblanc, Kathleen Roy